

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL Séance publique du 7 avril 2025

Convocation adressée le 31 mars 2025

Délibération publiée le

Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12

Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 11

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 avril 2025 à 14h, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon, dûment convoqué le 31 mars 2025 Monsieur Patrick ODIARD, président, s'est réuni salle des Conférences au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon, sous la présidence de Monsieur Patrick ODIARD, président, et a été diffusé en direct sur la chaîne Youtube du conservatoire.

Présents : Audrey HENOCQUE, Stéphanie LEGER, Patrick ODIARD, Florence VERNEY-CARRON, Richard MARION, Corinne SUBAI, Yves BEN ITAH, Luc SEGUIN

Absents : Samira BACHA-HIMEUR

Procuration :

Cédric VAN STYVENDAEL pouvoir à Audrey HENOCQUE

Tristan DEBRAY pouvoir à Stéphanie LEGER

Nadine GEORGEL pouvoir à Patrick ODIARD

Secrétaire de séance : Corinne SUBAI

2025-11

Attribution des produits 2024 des dons et legs

Chaque année, la Ville de Lyon perçoit pour le compte du conservatoire les produits de divers dons et legs institués dans le passé par de généreux donateurs au bénéfice des élèves de l'établissement, selon des critères d'attribution définis par les dispositions testamentaires.

Les produits 2024 de ces dons et legs, soit au total 34 796 €, se répartissent comme suit :

Legs Bavoillot	810 €
Legs Clot	17 369 €
Legs Passinge	9 504 €
Legs Vallas	5 683 €
Legs Tellière	1 404 €
Legs Teyssière	26 €

Il revient au comité syndical d'en décider l'attribution, sur proposition du directeur.

Dans cette optique, les conseillers aux études et coordinateurs ont été sollicités par le directeur général en date du 21 janvier 2025 afin de proposer avec leurs équipes respectives, les étudiants potentiellement éligibles au regard des critères définis par les donateurs. Sur la base de ces propositions discutées avec les directeurs des études, les attributions ont été actées lors du comité de direction du 11 mars 2025.

Le legs BAVOILLOT est destiné à soutenir un ou plusieurs élèves des classes de chant ou d'art lyrique désirant faire du chant sa carrière. Seule une élève remplissant les critères, elle percevra la totalité de la bourse, soit 810 €.

Le legs CLOT a pour but de soutenir les classes de pianos, selon les souhaits du testateur. Il sera comme l'an dernier attribué en totalité à l'entretien du parc de pianos du conservatoire, soit un total de 17 369 €.

Concernant les legs PASSINGES et VALLAS (soit au total 15 187 €), les conditions d'attribution précisent que le Conseil d'Administration du Conservatoire déterminera souverainement chaque



année la manière dont seront choisis les élèves bénéficiaires et décidera comme il jugera à propos s'il décerne un ou plusieurs prix ou bourse. Depuis le changement de nature juridique de l'établissement, il appartient désormais au Comité Syndical de décider annuellement de la répartition des produits disponibles. Il est ainsi proposé de récompenser les élèves du conservatoire méritant par leur implication dans les projets de l'établissement.

Vingt-sept élèves/étudiants seront récompensés par ces legs. Au-delà du respect des critères définis par les donateurs, le montant de la bourse versée a été attribuée selon une appréciation de leur niveau de scolarité (lycéen ou étudiant), de leur mérite et de leur situation sociale :

- 10 élèves percevront une bourse de 400 €, concernant les élèves ayant déjà obtenu une bourse l'année précédent ou l'année en cours ;
- 17 élèves percevront une bourse de 650 € ;

Le montant total attribué s'élève ainsi à 15 050€.

Il est proposé par ailleurs que le solde de ces legs (soit 137 €) soit attribué à une aide collective à 6 danseurs ou danseuses méritant(e)s en vue de participer à l'édition 2025 du festival « Camping » organisé par le Centre National de la Danse.

Le legs TELLIERE est destiné à soutenir un ou plusieurs élèves méritants ayant manifesté auprès de leurs enseignants le souhait d'une orientation vers les métiers de la pédagogie, conformément aux volontés du donateur.

Deux élèves seront récompensés par ce legs et percevront donc une bourse respective de 702 €.

Le legs TEYSSEIRE n'est pas attribué par défaut de produit, le montant étant trop faible.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- SOLLICITE auprès de la Ville de Lyon le versement du produit 2024 des dons et legs, soit la somme de 34 796 € ;
- DIT que la somme sera inscrite en section de fonctionnement au compte 756 de l'exercice en cours ;
- ATTRIBUE les produits 2024 de ces dons et legs conformément aux tableaux ci-dessous ;
- DIT que ces bourses seront imputées au compte 65888 ;
- INSCRIT le produit 2024 du legs Clot, soit 17 369€, dans le budget de l'exercice en cours au compte 61558, afin de contribuer à l'entretien du parc de pianos du Conservatoire de Lyon, ainsi que le solde des legs (soit 137€) dans le budget de l'exercice en cours au compte 61558 afin de contribuer à l'inscription de danseurs à l'édition 2025 du festival « Camping ».

Legs BAVOILLOT

Attribution d'une bourse de 810 €

1. SAYFULIN Polina

Legs PASSINGES / VALLAS

Attribution d'une bourse de 400 €

1. AULAS Tony
2. DUVINAGE Lila
3. ESTEVES Chloé
4. EXBRAYAT Lydie
5. LIU Chengyin
6. MEURANT Lola
7. NICOLAS-BOUTHIER Anaé
8. SANSALONE Manoli
9. SAYFULIN Polina
10. THIERY Chine

Attribution d'une bourse de 650 €

1. BELLIER Maryam
2. COSCAS Victoria
3. GRATTIER Romane
4. JAMMES Katia
5. JOLY Lou
6. LE MOINE-MENDES DOS REIS Luna
7. LECLERC Anne
8. MARGUET Lou
9. MARTINUZZI-MATHIAN Dimitri
10. MOUSSU Lou-Anne

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le 09/04/25



ID : 069-256901398-20250407-2025_11-DE

11. PRADIER Lucile
12. REMY Louise
13. TREMOUILLER Thibaut
14. ANANI Aïcha
15. BERTRAND Manon
16. BOUHRAMAT Kalim
17. PICARD Karl

Legs TEILLIERE

Attribution d'une bourse de 702 €

1. ATTALAH Odile
2. FRANCO Léa

Le Président



Patrick ODIARD